

Mai 2020,

M. Damien Pichereau interroge Monsieur le Ministre de l'Intérieur sur les conséquences du confinement dans le cadre des fourrières de véhicules. La majorité des fourrières ont fermé leurs portes pendant la période du 17 mars au 11 mai, empêchant de facto les propriétaires de venir récupérer leurs véhicules. Or, il se trouve que les fourrières fonctionnent en tarification à la journée, avec des tarifs pouvant aller de 6€ à près de 30€ par jour. Aussi, certains propriétaires de véhicules venus récupérer leur véhicule à l'issue du confinement se sont vu réclamer des sommes parfois très conséquentes, alors même qu'il leur était évidemment impossible de venir plus tôt. Aussi, il souhaite savoir si le Gouvernement entend oeuvrer pour une annulation ou tout du moins une diminution conséquente des frais de fourrière pendant la période de confinement.